Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260122-D010_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : BLAIRET Guylaine, BASSEVILLE Cathy (procuration à REGENT Claude).

Secrétaire de séance : MATHURIN Loïc

Conseil municipal – Séance du 22 janvier 2026
Délibération n° 10 : Cession de la parcelle YC 26

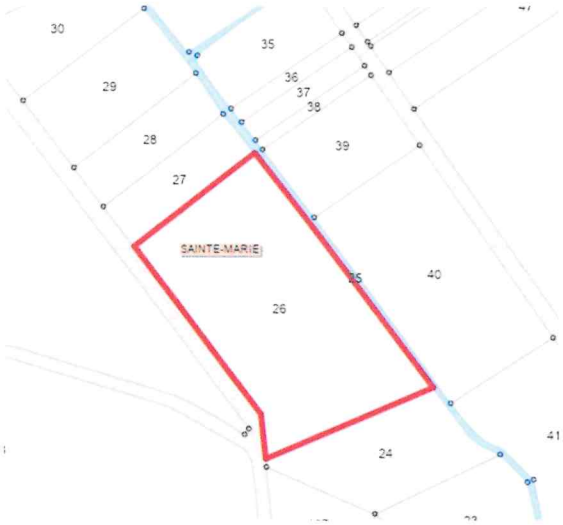
La présente délibération a pour objet d'approuver les conditions de cession de la parcelle YC 26, située en zone Natura 2000, au profit du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 8 octobre 2025 ;

Considérant la manifestation d'intérêt du service foncier des infrastructures du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, pour la parcelle YC 26 d'une surface de 18 800 m² ;



Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver la cession de la parcelle cadastrée YC 26, d'une surface de 18 800 m², au prix de 0,26€/m², soit 4 888,00 €, au profit du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- Autoriser Madame le Maire à signer la promesse unilatérale de vente ainsi que tous documents se rapportant à cette cession.

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 27/01/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Loïc MATHURIN